MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la culture
Direction générale des patrimoines
et de l'architecture

Conseil national de la
Recherche archéologique

CNRA 2024-2028
Avis du 7 octobre 2026

Mise en ligne des rapports de fouilles et publication des résultats de la recherche

Les rapports de fouille préventive et programmée constituent des documents de référence scientifique qui présentent les résultats des opérations et ont atteint aujourd'hui un haut niveau de qualité, grâce notamment à l'investissement des responsables d'opération et à leurs équipes ainsi qu'au dispositif d'évaluation scientifique par les commissions interrégionales puis territoriales de la recherche archéologique mis en place voici trois décennies.
Ils réunissent l'essentiel des données et informations issues des recherches et incluent des descriptions argumentées, des études soutenues par des illustrations graphiques et photographiques, des inventaires détaillés des données scientifiques servant de clés d'accès à la documentation primaire et bien sûr de fondement aux synthèses. Ils constituent à ce titre une phase primordiale dans la diffusion de l'information archéologique et ont, sauf exception, fait l'objet d'un avis d'une commission territoriale de la recherche archéologique, sans pour autant équivaloir à une publication soumise à évaluation par les pairs. Cette étape de la publication permet de nourrir une réflexion plus approfondie sur les interprétations et leur contribution à la connaissance des sociétés passées, en tirant parti d'éventuels compléments d'études ou d'analyses et de synthèses postérieures aux opérations.

À l'heure de la science ouverte et pour faciliter les recherches et les publications, le CNRA préconise par ailleurs la mise en ligne rapide et sous forme numérique de l'ensemble des rapports d'opérations archéologiques préventives et programmées. Ces rapports devraient être dotés d'identifiants pérennes, de métadonnées normalisées et être accessibles via des accès utilisant des principes communs. La recherche en archéologie gagnerait en outre à ce qu'ils soient regroupés dans un entrepôt numérique unique ou du moins qu'ils soient facilement accessibles au moyen d'un portail dédié.